



DELIBÉRATIONS N°65

CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2022

DEL 2022.05.25/65

Thème :

FINANCES

Objet :

**Dialogue compétitif /
groupe froid -
patinoire :
indemnisation des
candidats**

Le **mercredi 25 mai 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élia FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Francine DAERDEN, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSESET donnant pouvoir à André MARTIN
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Convocation :

Date : 18/05/2022

Affichage : 18/05/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSESET, Christian JULLIEN, Stéphane SIMOND,
Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Alexis LALANNE, Aurélie POYAU

Absents :

Richard CHARPENTIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_65-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-4 et R. 2161-31 ;

VU la délibération n° DEL 2020.12.09/189 du 9 décembre 2020 portant sur l'étude de faisabilité en vue du remplacement du groupe froid de la patinoire ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la réalisation des travaux de remplacement du groupe froid de la patinoire, la Ville entend lancer le marché selon la procédure de dialogue compétitif ;

CONSIDERANT que la procédure de dialogue compétitif permet à l'acheteur de dialoguer avec les candidats admis à participer, en vue de définir ou développer des solutions techniques de nature à répondre à ses besoins et sur la base desquelles les participants au dialogue seront invités à remettre une offre ;

CONSIDERANT que des études seront nécessaires pour que les candidats puissent proposer des solutions techniques susceptibles de répondre aux besoins de la Ville ;

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal, pour stimuler la concurrence, d'attribuer une prime individuelle de 7 500 € au bénéficiaire des participants non retenus suite au dialogue, afin de couvrir le montant des études engagées lors de la procédure ;

CONSIDERANT que la Ville entend limiter à 3 le nombre maximum de candidats qui seront invités à participer au dialogue compétitif (le nombre ne peut pas être inférieur à 3, sauf si le nombre de candidats n'est pas suffisant).

CONSIDERANT les travaux de la commission « Finances et Affaires Générales », réunie le 23 mai 2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_65-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De valider le montant de la prime de 7 500 € à verser aux candidats non retenus dans le cadre du dialogue ;
- De préciser que le nombre de candidats admis à participer au dialogue sera limité à trois ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.05.25/65

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

